



Plus de visuels disponibles sur le site



Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Diam. (mm)	Cdt	Grains	Grammes	Prix public conseillé
RE7998	cal. .40 (400)	D	.40 PN	10.2	50	316	20.48	94, 00 € TTC
RE7999	cal. .44 (447)	D	.44 PN	11.35	50	350	22.68	95, 00 € TTC
RE8000	cal. .45 (450)	D	.45 PN	11.43	50	310	20.09	95, 00 € TTC
RE8003	cal. .54 (547)	D	.54 PN	13.89	50	520	33.7	106, 00 € TTC
RE8004	cal. .58 (577)	D	.58 PN	14.65	50	620	40.18	114, 00 € TTC
RE8001	cal. .58 (580)	D	.58 PN	14.73	50	640	41.47	116, 00 € TTC
RE8005	cal. .58 (585)	D	.58 PN	14.86	50	645	41.8	116, 00 € TTC

### Balles en plomb de type Minié pour le tir à la poudre noire.

Balles à base creuse qui épousent au mieux les rayures du canon grâce à la pression des gaz.

Balles fabriquées par Davide Pedersoli & cie selon les normes les plus strictes.

La balle Minié était une balle de plomb cylindrico-conique, d'un calibre légèrement plus petit que celui du canon de l'arme à laquelle elle était destinée. Elle avait à la base quatre rainures extérieures remplies de graisse et un trou conique. Telle qu'elle a été conçue par Minié, la balle avait un ergot de fer à sa base afin de la faire avancer et, sous la pression des gaz, d'assurer l'étanchéité en comblant l'espace entre elle et le canon, lui permettant de venir en contact avec ses rayures.

L'ancêtre de la balle Minié a été créée en 1848 par les capitaines de l'armée française Montgomery et Henri-Gustave Delvigne. Leur conception a été faite pour permettre le chargement rapide des fusils par la bouche, une innovation qui a entraîné sa généralisation comme une arme de masse du champ de bataille. En 1826, Delvigne avait inventé une balle qui pourrait se tasser et s'expanser pour surmouler les rainures du canon du fusil. La conception de l'ogive cylindro-conique de la balle a été proposée en 1832 par le capitaine John Norton, mais n'avait pas été adoptée.

*Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.*